

INFO PRESSE

Projet Handi-Cap : larguez les amarres



La Ville de Toulon offre la possibilité aux personnes souffrant d'un handicap de s'initier gratuitement à la voile jusqu'au 26 août 2022. À partir du 12 septembre, cette initiation se transformera en stage qui se tiendront les mercredis et/ou les samedis matins. L'embarquement se fait depuis l'école municipale de voile qui pour mener à bien ce projet Handi-Cap s'est équipée d'un dériveur adapté et d'un soulève-personne pour accompagner les personnes souffrant d'un handicap moteur dans leurs transferts. Actuellement réservée aux adultes, cette nouvelle discipline sportive sera étendue aux enfants.

Depuis 2001, la Ville de Toulon développe une stratégie globale en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap afin d'améliorer leur quotidien et en leur permettant un accès aux sports adaptés en s'appuyant à la fois sur ses éducateurs sportifs mais aussi sur le secteur associatif. Différentes actions sont menées tout au long de l'année comme l'organisation d'activités sportives handisports adultes au gymnase du Port-Marchand ou la baignade sur les plages du Mourillon avec la mise à disposition durant la saison estivale de « tiralos ». Les piscines Léo-Lagrange et du Port-Marchand sont équipées de fauteuils de mise à l'eau et de vestiaires pour les personnes à mobilité réduite (PMR).

Depuis le début du mois d'août, la pratique d'une nouvelle discipline adaptée est possible : celle de la voile à bord d'un dériveur modulable et personnalisable en fonction des besoins. La découverte de cette activité est gratuite jusqu'au 26 août puis sera proposée à l'année les mercredis et/ou les samedis matins par l'école municipale de voile. En développant ce projet Handi-Cap, la Ville donne la possibilité aux personnes porteuses d'un handicap de larguer les amarres, de s'initier à la navigation au près, au large.

Handi-Cap répond à trois objectifs : se réapproprier une image corporelle positive, créer un partenariat avec des spécialistes de santé et proposer à terme des activités collectives mixtes entre personnes souffrant d'un handicap moteur et valides. La Ville s'est équipée d'un quillard qui, à la différence des dériveurs modifiés pour l'accueil des personnes à mobilité réduite (PMR), est personnalisable selon les besoins de ses passagers.

D'une longueur de 4,9m et d'un maître-bau de 2m, le monocoque dispose d'un poste central de pilotage assez large, spacieux, équipé de deux fauteuils coques et d'une barre pour chaque skipper. Très stable sur l'eau, c'est en toute sécurité que la voilure qui peut atteindre jusqu'à 29m² permet de découvrir toutes les sensations que procure la glisse sur l'eau. Pour les personnes souffrant d'un handicap moteur, les manœuvres d'embarquement et de débarquement se font grâce à un soulève-personne.

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON



2022

D'une capacité de levage de 135kg, il permet de passer du fauteuil au navire très simplement. La mise en service de ce nouvel équipement n'a nécessité aucun aménagement spécifique si ce n'est la pose d'un manchon en inox bétonné dans le sol pour stabiliser le souleve-personne et lui permettre de pivoter lors des manœuvres d'embarquement et de débarquement. Mobile, l'engin est remisé lorsqu'il n'est pas utilisé. L'achat du dériveur et du souleve-personne représente un investissement de près de 30 000 euros.

Pour cette initiation et pour la saison sportive à venir, ces stages de voile sont réservés pour les adultes. Ils devraient prochainement s'élargir aux enfants. Les renseignements se prennent auprès de l'école municipale de de voile au 04 94 41 16 86.

Contact presse :

Laurent BONNET
Adjoint au maire en charge du Sport
06 78 74 69 14

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON

